

**FICHE PRATIQUE N°2
POLITIQUE CADEAUX
& INVITATIONS**

Rappel

Objet de la politique

- Illustrer les pratiques avec un risque de corruption ;
- Établir les règles claires pour déterminer le comportement approprié concernant l'offre et acceptation des cadeaux et invitations.

Sanction

Les manquements aux règles établies par cette Politique seront susceptibles de faire l'objet d'un licenciement pour faute lourde.

Personnes concernées

L'ensemble des collaborateurs : interne/externe ; temporaires ; candidats à l'emploi.

À qui adresser des questions ?

Au Responsable Conformité à l'adresse mail alerte@actualgroup.com.

Les notions clés à retenir

Cadeau

Un avantage matériel offert ou reçu dans le cadre d'une relation sociale ou d'affaires.

Invitation

Une invitation à un événement (un repas, billets de théâtre, d'événements sportifs, de concerts, etc.) peut être un avantage immatériel destiné à témoigner de l'attention que l'on porte à autrui.

Principe

Recevoir ou faire un cadeau, recevoir ou faire une invitation, n'est en principe pas interdit, sous réserve de respecter les règles rappelées ci-après.



- Interdits aux agents publics

Interdiction d'accepter ou offrir les cadeaux sous forme d'espèces

- Interdiction d'accepter ou offrir les cadeaux ou les invitations pendant la négociation commerciale, la procédure d'appel d'offre

- Interdiction de solliciter les cadeaux/invitations de la part des clients et fournisseurs du Groupe

Les cadeaux et invitations sont des actes ordinaires de la vie des affaires et ne constituent pas, en tant que tels, des actes de corruption.



Cadeaux : actes ordinaires de courtoisie

- faible valeur : **Montant permis : < 100 EUR**
- non récurrents
- adaptés à la situation, aux circonstances et à l'occasion qui les motivent
- correspondent à une manifestation de courtoisie ou d'hospitalité usuelle
- adressés sur le lieu professionnel du collaborateur/partenaire commercial
- ne puissent, en aucun cas, donner l'impression d'influencer une décision commerciale ou susciter des questions sur la régularité du comportement du collaborateur ou qui pourrait influencer de façon illégitime

Cadeaux : actes ordinaires de courtoisie



- un collaborateur du Groupe doit être présent
- l'invitation doit répondre à un objectif commercial légitime et vérifiable
- les conjoints(es) des invités ne sont pas conviés (sauf cas exceptionnels et après accord du supérieur hiérarchique)
- la valeur de l'invitation est raisonnable et adaptée à la situation, aux circonstances et à l'occasion qui le motive
- l'invitation ne doit pas être effectuée pour obtenir un avantage indu ni influencer indûment l'action de quiconque
- les invitations doivent être occasionnelles
- les dépenses engagées dans le cadre d'une invitation proposée, doivent être formalisées sur notes de frais et respecter les règles édictées en la matière (limite d'engagement, types de notes de frais, justificatifs, validation des supérieurs hiérarchiques)

Signaler les manquements

alerte@actualgroup.com

Protection et le traitement des alertes sont détaillés dans **LA PROCÉDURE D'ALERTE**

Et en toute circonstance m'interroger :

Lorsque je reçois un cadeau ou une invitation ou bien lorsque je prévois d'offrir un cadeau ou une invitation :

- Quelle est la valeur approximative du bien ? Respecte-t-il le sens de la mesure ?
- Serais-je embarrassé si mon entourage professionnel apprenait que je l'ai reçu ?
- D'autres cadeaux ont-ils été proposés par la même personne ou la même organisation dans les derniers mois/semaines ?
- Le cadeau ou l'invitation sont-ils, par leur valeur, ou leur récurrence, de nature à affecter l'exercice de mes fonctions ou à porter atteinte à la réputation du groupe Actual ?
- Dans quel contexte s'inscrit cette proposition ? Le cadeau ou l'invitation sont-ils offerts par courtoisie ou à titre commercial en vue d'obtenir une contrepartie ? À quels moments sont-ils offerts ?
- Et finalement, prendrais-je la même décision si on ne m'avait pas offert de cadeaux ou d'invitations ?



Et en cas de doute sur la situation, sur la valeur du cadeau ou de l'invitation, sur les circonstances dans lesquelles ils sont proposés ou offerts, ne pas hésiter à

contacter le Responsable Conformité

alerte@actualgroup.com

 **actual** **faire du travail
une chance**